NIVEAU 1

ÉCARTS DE CONDUITE MINEURS : COMPORTEMENTS QUI NUISENT PERSONNELLEMENT À L'ÉLÈVE OU À L'APPRENTISSAGE DES AUTRES

COMPORTEMENTS ↓	LES INTERVENTIONS PEUVENT ÊTRE ↓	LES CONSÉQUENCES LOGIQUES PEUVENT ÊTRE ↓
• L'élève n'a pas son matériel • Il brise son matériel scolaire • Il n'est pas assis à sa place • Il ne suit pas les consignes • Il se plaint ou argumente • Il ment • Il utilise un langage inapproprié • Il ne complète pas ses travaux • Il encourage les mauvais comportements • Il n'écoute pas la personne qui parle • Il ne s'assoit pas correctement • Il n'assume pas ses responsabilités • Il refuse de travailler • Il refuse de coopérer • Il n'a pas la tenue vestimentaire requise • Il est en retard • Il consomme des boissons énergisantes • Il nuit à la propreté des lieux • Il ne respecte pas les règles d'hygiène de base • Il utilise l'iPad de façon inappropriée • Il utilise son téléphone cellulaire à des moments et dans des lieux inappropriés • Il parle quand il ne le faut pas • Il répond impoliment à l'adulte • Il dérange les autres • Il lance des objets • Il se chamaille • Il provoque • Il triche • Il plagie • Il ne se présente pas aux récupérations obligatoires sans motivation • Il s'assoit par terre	• Contrôle par la proximité • Contrôle par le toucher • Placement préférentiel • Directives par signaux non-verbaux • Ignorer/porter attention/renforcer • Limitation de l'usage du matériel • Humour • Renforcer le comportement positif de l'élève et de ses pairs • Rediriger • Limiter le droit de parole • Renommer les attentes • Aider l'élève à débuter ou à poursuivre la tâche • Adapter la tâche • Ré-enseigner • Donner des choix • Rencontre avec l'élève • Appel aux parents • Commentaire au Portail • Discussion avec le tuteur • Contrat d'engagement avec un ou deux objectifs réalistes • Rencontre avec l'élève, un intervenant et l'enseignant	• Geste réparateur • Reprise de temps • Reprise du travail • Reprise du travail au local retrait • Perte de privilège • Réflexion • Contrôles plus fréquents du IPad • Confiscation • Confiscation du IPad • Restriction de l'utilisation du IPAD par la console de gestion • **La direction se réserve le droit d'appliquer toutes autres conséquences jugées pertinentes.**

LES ÉCARTS DE CONDUITE MINEURS QUI NE SE RÈGLENT PAS MALGRÉ LES INTERVENTIONS DIFFÉRENCIÉES DEVIENNENT DES ÉCARTS DE CONDUITE DE NIVEAU 2

ÉCOLE FRANÇOIS-BOURRIN
Secondaire privée

NIVEAU 2

ÉCARTS DE CONDUITE MAJEURS QUI NUISENT À L'ORDRE GÉNÉRAL
(VOIR PLAN DE LUTTE VIOLENCE ET INTIMIDATION)

COMPORTEMENTS ↓	LES INTERVENTIONS PEUVENT ÊTRE ↓	LES CONSÉQUENCES LOGIQUES PEUVENT ÊTRE ↓
• L'élève répond impoliment à l'adulte avec persistance • Il lance des objets • Il fait des crises de colère • Il insulte, tient des propos haineux • Il harcèle • Il humilie • Il intimide (gestes, paroles, attitude) • Il participe à des jeux agressifs • Il pousse, fait trébucher • Il empêche les autres d'apprendre • Il adopte des comportements qui nuisent à sa sécurité et à celle des autres • Il fait une grossière indécence • Il s'absente de l'école sans motivation • Il filme son enseignant (e) en classe sans son consentement • Il se bagarre • Il établit un commerce sans permission • Il reçoit des amis ou des connaissances sur le terrain de l'école sans la permission de la direction • Il ne respecte pas l'entente de bon voisinage à l'école • Il commande de la nourriture à l'extérieur de l'école sans l'autorisation de la direction • Il accède à des endroits non autorisés • Il ne se présente pas au local de retrait	• Expulsion de classe • Réflexion • Rencontre avec le tuteur • Rencontre avec les parents • Rencontre avec les intervenants appropriés de l'école • Rencontre avec la direction • Référence à un intervenant pour un suivi comportemental • Mise en place d'un plan d'intervention comportemental • Cahier de route • Rencontre de médiation • Contrat d'engagement	• Geste réparateur (ex : lettre d'excuse, rendre un service à la victime, remplacer ce qui a été brisé, laver ce qui a été sali, etc.) • Restrictions • Perte de privilège • Retrait du droit au transport scolaire • Remboursement • Travaux communautaires • Suspension à l'interne • Suspension à l'externe • **La direction se réserve le droit d'appliquer toutes autres conséquences jugées pertinentes.**

SI CES COMPORTEMENTS NE SE RÈGLENT PAS MALGRÉ LES INTERVENTIONS DU PERSONNEL
ILS PEUVENT DEVENIR DES ÉCARTS DE CONDUITE DE NIVEAU 3

ÉCOLE FRANÇOIS-BOURRIN
Secondaire privée

NIVEAU 3

ÉCARTS DE CONDUITE MAJEURS : COMPORTEMENTS QUI BLESSENT OU ILLÉGAUX
(VOIR PLAN DE LUTTE VIOLENCE ET INTIMIDATION)

COMPORTEMENTS ↓	LES INTERVENTIONS PEUVENT ÊTRE ↓	LES CONSÉQUENCES LOGIQUES PEUVENT ÊTRE ↓
• L'élève fait des graffitis • Il pirate le système informatique de l'école • Il commet des actions qui blessent physiquement • Il vole ou brise la propriété d'autrui • Il est sous l'effet de l'alcool ou des drogues • Il fume ou «vapote» sur le terrain de l'école et dans la zone élargie • Il est en possession de drogue, de produits du tabac, d'une cigarette électronique, d'alcool ou de matériel servant à leur consommation • Il vend de la drogue, des produits du tabac, des cigarettes électroniques ou de l'alcool • Il est en possession de matériel interdit aux mineurs • Il fait de la «sextorsion» • Il possède une clé de l'école sans l'autorisation de la direction • Il possède une arme blanche • Il partage des informations ou des images portant atteinte à la vie privée ou à la réputation d'une autre personne sans son autorisation • Tout autre comportement ou acte qui enfreint la loi ou qui porte atteinte à une autre personne sera traité à ce niveau.	• Contrat d'engagement • Rencontre avec les parents et la direction • Référence aux services à l'externe (CLSC, service de police, CAVAC, DPJ, etc.)	• Toutes les conséquences du niveau 2 • Suspension à l'interne • Suspension à l'externe • Dossier mis à l'étude • Expulsion de l'école • **La direction se réserve le droit d'appliquer toutes autres conséquences jugées pertinentes.**

ÉCOLE FRANÇOIS-BOURRIN
Secondaire privée